

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1272
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1272 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- agrandir la zone « 5062 », située dans le quartier Rollet, vers le nord, à même la zone « 4073 », afin que la nouvelle limite nord de la zone « 5062 » soit située à 15 mètres de la limite sud des lots 4 644 805 et 5 337 684 du cadastre du Québec;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 5062 » afin d'y autoriser l'usage « 4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux) ».

Le règlement N° 2023-1272 est entré en vigueur le 16 février 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois de février 2024
et publié le 28 février 2024



Angèle Tousignant, greffière